

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze
Le mercredi 16 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Montgaillard Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur JAN Pascal, Maire

Présents : LAFONT Yves – MOUYON Bruno – JAN Emeline – ALASSET Mathieu - BARON Alain – BENETTI-BRENOT Benjamin – BICARD Dominique – BONIFACE Marie-Claude – GAZO Jacques – GLEYZES Frederick - HAMON Alain – LEPAGE Sylvie - POUZAC Michel

Absent excusé avec procuration : DANIAU Jean-Louis

Secrétaire de séance : Emeline JAN

Approbation du procès verbal de la séance du 5 avril 2014

Mr GAZO Jacques souhaite prendre la parole et distribue en début de séance un document comportant plusieurs pages à tous les conseillers. Monsieur le Maire demande que la lecture en soit faite plus tard compte tenu de l'ordre de jour.

Monsieur Alain HAMON fait une courte déclaration.

A l'issue de ces interventions Monsieur le Maire décide de commencer la réunion

Délibération n° 1 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner les nouveaux membres de la commune auprès de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de trois membres titulaires et de trois membres suppléants à la commission d'appel d'offres.

Les candidatures de BARON Alain - GAZO Jacques - HAMON Alain, en tant que titulaires et ALASSET Mathieu – BONIFACE Marie-Claude – GLEYZES Frédéric en tant que suppléants sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Membres titulaires : BARON Alain - GAZO Jacques - HAMON Alain,
Membres suppléants : ALASSET Mathieu – BONIFACE Marie-Claude – GLEYZES
Frédéric

**Délibération n° 2 : FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 5 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

**Délibération n° 3 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Vu le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S fixé à 5 par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

De procéder à la désignation par vote au scrutin de listes les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

Liste des candidats :

Liste 1 :

Mr Bruno MOUYON

Mr Jean-Louis DANIAU

Mme Marie- Claude BONIFACE

Mr Mathieu ALASSET

Mme Sylvie LEPAGE

A obtenu la liste 1 : 15 voix

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S :

Mr Bruno MOUYON, Mr Jean-Louis DANIAU, Mme Marie- Claude BONIFACE, Mr Mathieu ALASSET, Mme Sylvie LEPAGE

Monsieur Le Maire prendra un arrêté municipal pour désigner les 5 personnes non-membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Délibération n° 4 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION AGRICOLE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner les nouveaux membres de la commune auprès de la commission agricole.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de quatre membres à la commission agricole.

Les candidatures de BARON Alain - BICARD Dominique - BONIFACE Marie-Claude - GLEYZES Frédéric sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Délégués à la commission agricole : BARON Alain - BICARD Dominique - BONIFACE Marie-Claude - GLEYZES Frédérick

Délibération n° 5 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION ASSAINISSEMENT-VOIRIE-TRAVAUX

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner les nouveaux membres de la commune auprès de la commission assainissement-voirie-travaux

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de cinq membres à la commission assainissement-voirie-travaux

Les candidatures de ALASSET Mathieu - BARON Alain - GAZO Jacques - POUZAC Michel - LAFONT Yves sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Délégués à la commission assainissement-voirie-travaux : ALASSET Mathieu - BARON Alain - GAZO Jacques - POUZAC Michel - LAFONT Yves

Délibération n° 6 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATION CULTURE

POUR : 9 – CONTRE : 6

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner les nouveaux membres de la commune auprès de la commission communication – information - culture

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de cinq membres à la commission communication – information - culture

Les candidatures de BENETTI Benjamin – BICARD Dominique – DANIAU Jean-Louis – JAN Emeline – MOUYON Bruno sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Délégués à la commission communication – information - culture : BENETTI Benjamin – BICARD Dominique – DANIAU Jean-Louis – JAN Emeline – MOUYON Bruno

Délibération n° 7 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

POUR : 8 – CONTRE : 7

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner les nouveaux membres de la commune auprès de la commission affaires scolaires

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de cinq membres à la commission affaires scolaires

Les candidatures de BONIFACE Marie-Claude – DANIAU Jean-Louis – JAN Emeline – LAFONT Yves- MOUYON Bruno sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Délégués à la commission affaires scolaires : BONIFACE Marie-Claude – DANIAU Jean-Louis – JAN Emeline – LAFONT Yves- MOUYON Bruno

Délibération n° 8 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL

POUR : 8 – CONTRE : 7

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner les nouveaux membres de la commune auprès de la commission personnel communal

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de trois membres à la commission personnel communal

Les candidatures de JAN Emeline, LAFONT Yves, MOUYON Bruno sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Délégués à la commission personnel communal : JAN Emeline, LAFONT Yves, MOUYON Bruno

Délibération n° 9 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION ANIMATION VIE ASSOCIATIVE ET GESTION DES SALLES

POUR : 11 – CONTRE : 4

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner les nouveaux membres de la commune auprès de la commission Animation Vie Associative et Gestion des Salles

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de quatre membres à la commission Animation Vie Associative et Gestion des Salles

Les candidatures de BENETTI –BRENOT Benjamin, DANIAU Jean-Louis, HAMON Alain, POUZAC Michel sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Délégués à la commission Animation Vie Associative et Gestion des Salles : BENETTI –BRENOT Benjamin, DANIAU Jean-Louis, HAMON Alain, POUZAC Michel

Délibération n° 10 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION URBANISME

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner les nouveaux membres de la commune auprès de la commission Urbanisme

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de cinq membres à la commission Urbanisme

Les candidatures de DANIAU Jean-Louis, GAZO Jacques, HAMON Alain, LAFONT Yves, MOUYON Bruno, sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Délégués à la commission Urbanisme : DANIAU Jean-Louis, GAZO Jacques, HAMON Alain, LAFONT Yves, MOUYON Bruno

Délibération n° 11 : ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION FINANCES ET BUDGET

Pour : 11 – Contre : 4

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner les nouveaux membres de la commune auprès de la commission Finances et Budget

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de six membres à la commission Finances et Budget.

Les candidatures de BICARD Dominique, DANIAU Jean-Louis, JAN Emeline, GAZO Jacques, LAFONT Yves, MOUYON Bruno, sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Délégués à la commission Finances et Budget : BICARD Dominique, DANIAU Jean-Louis, JAN Emeline, GAZO Jacques, LAFONT Yves, MOUYON Bruno,

**Délibération n° 12 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE GARONNE**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire indique que le SDEHG est composé de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local et la représentation des communes membres au comité du SDEHG au travers de collège électoraux.

Chaque Conseil Municipal doit élire 2 délégués à la commission territoriale dont il relève et cela, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue.

La commune de Montgaillard Lauragais relève de la commission territoriale de Montgaillard Lauragais.

Le SDEHG est administré par un comité composé de 157 délégués élus par les collèges électoraux relevant de chacune des commissions territoriales constituées au sein du SDEHG à raison d'un délégué par tranche de 5 000 habitants, toute fraction de tranche étant comptée comme une tranche entière, et le nombre de délégués étant plafonné à 15 par commission territoriale.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de Montgaillard Lauragais conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

Résultats :

Nombre de votants 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

Nombre de suffrages déclarés nuls 0

Nombre de suffrage exprimés 15

Majorité absolue 8

Monsieur JAN Pascal a obtenu 15 suffrages

Monsieur HAMON Alain a obtenu 15 suffrages

Délégué n° 1

Monsieur JAN Pascal est élu à la majorité absolue

Délégué n° 2

Monsieur HAMON Alain est élu à la majorité absolue.

**Délibération n° 13 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT
INTERCOMUNAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner de nouveaux représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire.

Les candidatures de GAZO Jacques, HAMON Alain et en tant que titulaires et LAFONT Yves et DANIAU Jean-Louis en tant que suppléants, sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Représentants titulaires : GAZO Jacques, HAMON Alain

Représentants suppléants : LAFONT Yves et DANIAU Jean-Louis

**Délibération n° 14 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT
INTERCOMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner le nouveau représentant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées.
La candidature de POUZAC Michel en tant que délégué est proposée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :
Délégué : POUZAC Michel

Délibération n° 15 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE GARONNE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion de la commune du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne en date du 01/01/2010 pour les compétences suivantes :

B2. Assainissement collectif – Transport

D1.Eaux pluviales

Monsieur le Maire précise que les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des instances délibérantes du SMEA31, par des délégués. Le nombre de délégués, dont dispose chaque collectivité et établissement est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant dans les statuts qui arrêtent, par tranches d'habitants, le nombre de délégués correspondant.

Outre ces règles de représentation il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA31 les voix des délégués sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la désignation des membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA31. A ce titre, l'article 10-1 des statuts régissant le SMEA31 prévoit que les délégués des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérante respective. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 délégués chargés de siéger à l'assemblée délibérante du SMEA31 dès sa mise en place.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

De désigner, afin de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA31, les 3 personnes suivantes :

Monsieur HAMON Alain est élu à la majorité absolue

Monsieur POUZAC Michel est élu à la majorité absolue

Monsieur GLEYZES Frédérick est élu à la majorité absolue

Délibération n° 16 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DE LA DEFENSE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner le nouveau correspondant qui sera en charge des questions de défense pour la commune

La candidature de HAMON Alain en tant que délégué est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

Correspondant défense : HAMON Alain

Délibération n° 17 : DESIGNATION DU DELEGUE A L'AIDE SOCIALE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu des dernières élections municipales, il convient de désigner le nouveau délégué à l'aide sociale

La candidature LEPAGE Sylvie en tant que déléguée est proposée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :
Déléguée : LEPAGE Sylvie

DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques qui demande d'établir une liste des commissaires titulaires et suppléants qui siègeront à la commission communale des impôts directs.

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP LAURAGAIS

Les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. La commune détient 2 sièges au conseil communautaire, ils seront donc occupés par le maire et le premier adjoint : JAN Pascal – LAFONT Yves

Délibération n° 18 : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2014 qui fixe à 3 le nombre d'adjoints de la commune

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 5 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

Maire : 22 % de l'indice 1015

1^{er} adjoint : 8.25 % de l'indice 1015

2^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice 1015

3^{ème} adjoint : 8.25 % de l'indice 1015

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De verser mensuellement l'indemnité à compter de la prise de fonction du Maire et des Adjoints.

De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Mr Yves LAFONT, 1^{ier} adjoint au maire est chargé :

des finances,
du budget,
des affaires générales de la commune,
de l'urbanisme,
de l'environnement

Mr Bruno MOUYON, 2^{ème} adjoint est chargé :
de la jeunesse,
des activités périscolaires et extra scolaires,
des affaires scolaires,
de la vie associative

Mme Emeline JAN, 3^{ème} adjointe est chargée :
du personnel communal,
des affaires sociales,
des affaires scolaires

Délégation de fonction dans leur domaine sera donnée sous la surveillance du maire et sous sa responsabilité aux trois adjoints

Délégation de signature pour toutes les pièces ou actes relevant des domaines délégués sera donné aux trois adjoints en cas d'absence du maire

Le maire prendra des arrêtés pour ces délégations

Ces arrêtés seront transmis à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Receveur Municipal

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Inscription de Mme Clémence MANEVIT à une formation BAFA dans le cadre du contrat avenir et des rythmes scolaires mis en place lors de la prochaine rentrée scolaire. Son emploi du temps sera aménagé selon les besoins.

QUESTIONS DIVERSES

Remplacement de Monsieur RENAUD Antoine :

Monsieur GAZO Jacques demande si le remplacement de Monsieur RENAUD Antoine a été envisagé. Emeline JAN répond que la commission du personnel fraîchement élue se penchera sur le dossier.

Etat de santé de Madame GENDREU Nadia :

Monsieur GAZO Jacques demande des nouvelles de Mme Nadia GENDREU. Monsieur le Maire répond que son état s'est nettement amélioré et Emeline JAN répond que son remplacement a été mis en place avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne

Les horaires d'ouverture de la mairie :

Monsieur GAZO Jacques évoque les horaires d'ouverture de la mairie et propose une modification notamment une ouverture les jours de RTT. Emeline JAN répond que la question sera mise à l'étude.

Les biens à vendre :

Monsieur GAZO Jacques demande à ce que soit affichée la liste des biens à vendre sur la commune. Monsieur le Maire répond que l'information est donnée quand elle est connue.

L'aménagement du centre du village :

Monsieur GAZO Jacques demande que le plan d'aménagement du village soit communiqué à la population. Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit que d'une esquisse et que les habitants seront concertés en temps voulu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25

Pascal JAN
Le Maire,